

2020 DASES 236 : Subvention d'investissement (21 857 euros) et convention pluriannuelle avec la Fondation Partage et Vie, gestionnaire du CAJM La Note Bleue (12è)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

La Fondation Partage et Vie a pour mission d'accueillir, héberger et accompagner les personnes confrontées à la perte d'autonomie.

Cette mission place la fondation au cœur de nombreux sujets de société : le grand âge, la vulnérabilité, l'accompagnement des personnes les plus fragiles, les liens sociaux et la relation avec les familles, les aidants, la fin de vie...

La fondation intervient dans 4 grands secteurs d'activité :

- maisons de retraite médicalisées et résidences autonomie,
- établissements d'accueil pour personnes adultes en situation de handicap,
- services à domicile,
- établissements sanitaires de soins de suite et de réadaptation.

La Fondation Partage et Vie gère actuellement 122 établissements et services, parmi lesquels le Centre d'Accueil de Jour Médicalisé (CAJM) La Note Bleue, situé dans le 12e arrondissement de Paris.

Cet établissement accueille en moyenne 25 personnes atteintes de lésions cérébrales ayant engendré des séquelles physiques, neuropsychologiques ou comportementales, représentant parfois un handicap invisible mais entraînant une entrave dans la vie quotidienne et professionnelle.

Depuis 2018, le CAJM a développé un volet « insertion professionnelle » au sein de sa structure permettant ainsi de favoriser la formation professionnelle, notamment dans le milieu de la restauration, en offrant une possibilité d'apprentissage en interne et en proposant des repas de meilleure qualité.

La cuisine dont dispose le CAJM actuellement n'est pas aménagée en cuisine professionnelle. Le CAJM fonctionnait donc jusqu'à présent avec un système de liaison froide. L'établissement souhaite équiper cette cuisine, et rendre ainsi possible des mises en situations professionnelles, des évaluations et un apprentissage en situation réelle des métiers de la restauration.

Le présent projet de délibération a pour objet de vous proposer d'accorder une subvention d'investissement pour soutenir un projet qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie « handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021. En effet, la collectivité parisienne soutient les initiatives concourant au renforcement de l'offre médico-sociale, à l'accueil et à l'accessibilité des personnes en situation de handicap mental, ainsi que les actions favorisant leur insertion professionnelle.

La convention pluriannuelle précise les modalités de fixation de la participation financière de la Ville de Paris.

Je vous propose en conséquence de m'autoriser à signer la convention pluriannuelle avec la Fondation Partage et Vie pour l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 21 857 euros permettant d'équiper la cuisine du CAJM La Note Bleue.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2020 DASES 236 : Subvention d'investissement (21 857 euros) et convention pluriannuelle avec La Fondation Partage et Vie, gestionnaire du CAJM La Note Bleue (12e).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant le projet d'investissement porté par la Fondation Partage et Vie ;

Vu le projet de délibération en date des _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec La Fondation Partage et Vie une convention pluriannuelle et de lui attribuer une subvention d'investissement ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques GALVANI, au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec La Fondation Partage et Vie une convention d'investissement pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération pour l'équipement de la cuisine du CAJM La Note Bleue (12è).

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 21 857 euros est attribuée à La Fondation Partage et Vie, Simpa 67463, dossier 2020_10188 pour le financement de ce projet.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'année 2020 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.